

I.F.O.R.E.P

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Immeuble RENE LE GUEN
8, rue de Rosny
BP 629
93104 MONTREUIL CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Date : 25 septembre 2020

I.F.O.R.E.P

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association I.F.O.R.E.P,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association I.F.O.R.E.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust, le 25 septembre 2020,



BDO AUDIT DES ACTIVITES SOCIALES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Représentée par Béatrice LAROCHE

IFOREP

8 RUE DE ROSNY
BP 149
93100 MONTREUIL

COMPTES ANNUELS

CEGB Expertise Comptable & Audit
84 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

94300 VINCENNES
01 74 02 78 70

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	27 595	21 879	5 717	3 056	2 661	87.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		27 595	21 879	5 717	3 056	2 661	87.06
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	454 234	454 234				
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	162 824	14 174	148 650	136 524	12 126	8.88
	Autres créances	83 910		83 910	16 201	67 709	417.94
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	257 645		257 645	188 340	69 305	36.80
	Charges constatées d'avance (3)	4 640		4 640	4 512	129	2.86
	Total III	963 252	468 408	494 844	345 576	149 268	43.19
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	990 848	490 287	500 561	348 632	151 929	43.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	239 539		108 601		130 938	120.57
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	97 396		130 938		33 541	25.62
	Autres fonds associatifs						
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	336 935		239 539		97 396	40.66
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	77		82		5	6.21
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	225		225			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 272		97 288		57 984	59.60
	Dettes fiscales et sociales	7 007		10 980		3 972	36.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	45		518		474	91.41
	Instruments de trésorerie						
	Total IV	163 626		109 093		54 533	49.99
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 000				1 000	
	Total IV	163 626		109 093		54 533	49.99
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	500 561		348 632		151 929	43.58

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

162 626 109 093

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	364 600	389 274	24 674	6.34
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	199 000	203 000	4 000	1.97
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 535	53 085	50 550	95.22
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	15	12	3	24.84
Total I	566 150	645 371	79 222	12.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	412 337	406 546	5 792	1.42
Impôts, taxes et versements assimilés	695	588	107	18.19
Salaires et traitements	39 852	40 144	291	0.73
Charges sociales	13 781	15 594	1 813	11.63
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 792	1 680	112	6.67
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		2 052	2 052	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	402	51 040	50 638	99.21
Total II	468 860	517 644	48 784	9.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	97 290	127 727	30 437	23.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	97 290	127 727	30 437	23.83
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	152	40 969	40 817	99.63
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	152	40 969	40 817	99.63
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	37 759	37 713	99.88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	46	37 759	37 713	99.88
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	107	3 210	3 104	96.68
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	566 302	686 340	120 039	17.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	468 905	555 403	86 497	15.57
Solde intermédiaire	97 396	130 938	33 541	25.62
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	97 396	130 938	33 541	25.62

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 500 560.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 566 149.79 Euros et dégageant un excédent de 97 396.32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le regroupement national des formateurs non permanents prévu initialement du 07/12/19 au 08/12/19 (IF 150093), n'a pas eu lieu en raison des grèves de transports ayant eu lieu au cours du mois de décembre 2019.

Ce regroupement devait être reporté en 2020 mais, faute de date et en raison de la crise sanitaire, il a été purement et simplement annulé.

Les coûts liés à ce regroupement (5 281 euros) sont restés en charge pour l'I.F.O.R.E.P au 31/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'Association ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêt des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus et la trésorerie pourraient se matérialiser.

Il est à noter que l'IFOREP a été fermé le 17 mars 2020. Une reprise partielle d'activité a été effectuée en juin 2020. Les formations, quant à elles, ne devraient reprendre qu'en septembre 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a décidé, le 29 décembre 2017 d'accorder l'habilitation à l'I.F.O.R.E.P, à dispenser la formation théorique pour le BAFA et le BAFD sur le territoire national jusqu'au 31 janvier 2021.

En conséquence le principe de continuité d'exploitation peut être appliqué aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Convention administrative :

Une convention administrative a été signée le 8 septembre 2016 entre Iforep et la CCAS.

Cette convention définit les ressources, que cette dernière met à disposition d'Iforep pour réaliser sa mission.

Cette convention prend effet au 1er janvier 2016 pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour 2019, la contribution financière d'Iforep est fixée à 60 000 €.

Cette contribution est comptabilisée en autres charges externes dans le compte 622800 « Divers frais de fonctionnement ».

- Cotisation CCAS :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'assemblée générale du 17 septembre 2015 a décidé que la CCAS, au même titre que les CMCAS, devrait verser une adhésion annuelle.

Pour la CCAS, la cotisation 2019 s'élève à 140 000 €.

Elle est comptabilisée en Subventions d'exploitation, dans le compte 741000 « Cotisations adhérents »

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 743		
Emballages récupérables et divers	8 400		4 453
Immobilisations corporelles en cours			3 073
TOTAL	23 143		7 525
TOTAL GENERAL	23 143		7 525

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 743	14 743
Emballages récupérables et divers			12 853	12 853
Immobilisations corporelles en cours	3 073	0		
TOTAL	3 073	0	27 595	27 595
TOTAL GENERAL	3 073	0	27 595	27 595

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 743			14 743
Emballages récupérables et divers	5 344	1 792		7 136
TOTAL	20 087	1 792		21 879
TOTAL GENERAL	20 087	1 792		21 879

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	1 792				
TOTAL	1 792				
TOTAL GENERAL	1 792				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	454 234				454 234
Sur comptes clients	16 709		400	2 135	14 174
TOTAL	470 943		400	2 135	468 408
TOTAL GENERAL	470 943		400	2 135	468 408
Dont dotations et reprises d'exploitation			400	2 135	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	14 174	14 174	
Autres créances clients	148 650	148 650	
Débiteurs divers	83 910	83 910	
Charges constatées d'avance	4 640	4 640	
TOTAL	251 374	251 374	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	77	77		
Fournisseurs et comptes rattachés	155 272	155 272		
Personnel et comptes rattachés	3 656	3 656		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 656	2 656		
Autres impôts taxes et assimilés	695	695		
Autres dettes	45	45		
Produits constatés d'avance	1 000	1 000		
TOTAL	163 401	163 401		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Installation et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel Pédagogique	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	3 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Cas particulier pour les cahiers : ceux dont la date de parution est antérieure à mars 2007 (n°1 à 121)

- si le prix unitaire est inférieur à 4.57 €, l'estimation de la valeur économique est de 1.52 €

- si le prix unitaire est supérieur ou égal à 4.57 €, l'estimation de la valeur économique est de 3.05 €

pour les autres, la valeur économique est égale au prix unitaire.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	77 100
Autres créances	79 033
Total	156 132

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 134
Dettes fiscales et sociales	1 844
Total	112 054

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 640
Total	4 640
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 000
Total	1 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

Il n'y a pas de salariés permanents mais uniquement des formateurs non permanents rémunérés pour les stages qu'ils ont assurés au cours de l'exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 818 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 818 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Remboursement de cotisations sociales	152	
Total	152	
Charges exceptionnelles		
- Majorations sur cotisations sociales	46	
Total	46	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le 21/07/2020
Edward LEPINE - Président